

NATIXIS

Société Anonyme

30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

NATIXIS

Société Anonyme
30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de Natixis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NATIXIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 13 février 2018. Nos vérifications spécifiques relatives à ce rapport ont été relatées dans un premier rapport sur les comptes annuels en date du 23 mars 2018.

A l'occasion de la nomination de François Riahi en qualité de Directeur général, laquelle nomination doit prendre effet le 1^{er} juin 2018, évènement survenu postérieurement à la date de clôture et à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration a complété le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise afin de traduire les conséquences de cet évènement. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 23 mars 2018.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions de lettres de confort ainsi que sur des revues de procédures de conformité.
- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 concernent des revues de conformité de reporting réglementaires ou demandées par les régulateurs, la mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion, des lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2017 ont porté sur des émissions d'attestations et de lettres de confort, ainsi que sur des revues de dispositifs de contrôles internes sur des projets réglementaires ou processus réglementés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation de prêts et créances sur base individuelle



Risque identifié et principaux jugements

Natixis SA constitue des dépréciations sur base individuelle afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des prêts et créances octroyés dans le cadre de ses activités de financements.

La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.

Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.



Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle représentent 112 390 M€ au 31 décembre 2017 dont 51 645 M€ au titre des opérations de crédits. Les dépréciations individuelles se sont élevées à 969 M€ au 31 décembre 2017.

Se référer au paragraphe 1 de la note 1 et aux notes 4, 16 et 30 de l'annexe pour plus de détails.



Notre approche d'audit

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par Natixis SA, en particulier ceux liés :

- à l'identification des indicateurs de dépréciation (tels que l'existence d'impayés) et au processus de notation des contreparties,
- à la classification des expositions en créances douteuses,
- au suivi et à la valorisation des garanties,
- à la détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses et au dispositif de gouvernance et de validation associé.

En complément, nous avons procédé à une revue de crédit consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :

- prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,
- réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement et de données externes,
- vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées.

Provisions pour risques juridiques et de non-conformité



Risque identifié et principaux jugements



Notre approche d'audit

Natixis SA fait l'objet de litiges devant des instances judiciaires, d'enquêtes et de demandes d'informations de la part d'autorités réglementaires et fiscales au sein de différentes juridictions.

L'évaluation des risques juridiques et de non-conformité (y compris fiscale) qui en résultent repose sur l'estimation de la direction en date d'arrêté.

La comptabilisation d'une provision, la détermination de son montant ainsi que l'information financière communiquée nécessitent par nature l'exercice du jugement, en raison notamment de la difficulté à estimer l'issue et les conséquences financières des procédures en cours.

Nous avons considéré en conséquence que les provisions pour risques juridiques et de non-conformité constituaient un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité de ces provisions aux hypothèses et options retenues par la Direction.



Les provisions pour litiges et autres risques se sont élevées à 1 089 M€ au 31 décembre 2017 (cf. note 16 des comptes annuels).

Pour plus de détails, se référer au paragraphe 10 de la note 1 et à la note 16 de l'annexe.

Nous avons examiné le dispositif d'identification, d'évaluation, et de provisionnement des risques juridiques et de non-conformité.

Nous avons pris connaissance du statut des procédures en cours et des principaux risques identifiés par Natixis SA, à partir notamment d'échanges réguliers avec la direction (et plus particulièrement les directions juridique, de la conformité et fiscale de Natixis SA) ainsi que de l'examen de la documentation mise à notre disposition.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des données utilisées par la direction pour l'estimation du montant des provisions comptabilisées en date d'arrêté. Nous avons notamment impliqué des spécialistes en droit fiscal pour procéder à la revue critique des analyses de risques fiscaux identifiés par Natixis SA et des provisions y afférentes.

Nous avons par ailleurs mené des procédures de confirmation des litiges en cours auprès des conseils juridiques de Natixis SA.

Enfin, nous avons vérifié le correct enregistrement en comptabilité des provisions ainsi évaluées et l'information donnée à ce titre dans l'annexe des comptes annuels.

Evaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs



Risque identifié et principaux jugements

Dans le cadre de son activité de Banque de Financement et d'Investissement, Natixis SA détient à l'actif de son bilan des titres évalués à la valeur de marché, dont une part importante d'instruments financiers non cotés sur des marchés actifs.

L'évaluation de la valeur de marché de ces instruments financiers repose sur des techniques de valorisation qui comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des données utilisées :

- détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché ;
- utilisation de modèles internes de valorisation ;
- estimation d'ajustements complémentaires de valorisation, afin de tenir compte de certains risques de marché, de contrepartie ou de liquidité.

Nous avons considéré que les instruments financiers non cotés sur des marchés actifs constituaient un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de leur valorisation.



Les instruments financiers non cotés sur des marchés actifs sont comptabilisés au sein des titres de placement et des titres de transactions, qui représentent au 31 décembre 2017 un montant de 91 Mds€ à l'actif.

Se référer au paragraphe 2 de la note 1 et aux notes 5, 26 et 27 de l'annexe aux comptes sociaux pour plus de détails.



Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant la valorisation et la comptabilisation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs : ainsi nous nous sommes entretenus avec les départements en charge des contrôles de 1^{er} et 2nd niveaux et avons pris connaissance des travaux réalisés dans le contexte de l'arrêté.

Nous avons testé les contrôles que nous avons jugés pertinents pour notre audit, notamment ceux relatifs à :

- la validation et à la revue périodique, par la direction des risques, des modèles de valorisation,
- la vérification indépendante des paramètres de valorisation,
- la détermination des principaux ajustements de valorisation, ainsi que les corrections de valeurs opérées.

Nous avons effectué ces diligences avec l'assistance de nos experts en valorisation, avec lesquels nous avons également procédé à des travaux de valorisation indépendante consistant à examiner, sur la base d'échantillons, les hypothèses, les méthodologies et les modèles utilisés pour estimer les principaux ajustements de valorisation.

Nous avons également examiné sur la base d'échantillons les éventuels écarts d'appels de marge avec les contreparties marché de Natixis, permettant d'apprécier le caractère approprié des valorisations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis par les assemblées générales du 24 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, du 17 novembre 2006 pour le cabinet Mazars et du 16 juin 1998 pour le cabinet Deloitte & Associés (compte tenu des fusions de cabinets intervenues depuis cette date), le mandat étant auparavant détenu par d'autres entités du réseau Deloitte dont l'historique n'a pas pu être reconstitué.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 12^{ème} année. A cette date, la durée de la mission sans interruption du cabinet Deloitte & Associés était supérieure à 20 années, dont 12 années depuis le rapprochement des activités Ixis de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) et Natexis Banques Populaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) ayant abouti le 17 novembre 2006 à la constitution de Natixis par apports de titres de filiales et de participations de la CNCE à l'entité Natexis Banques Populaires renommée Natixis.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

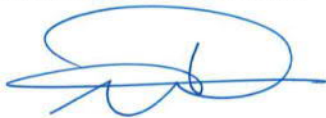
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mai 2018

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



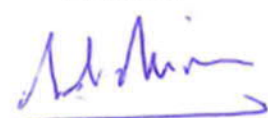
Jean-Marc Mickeler

PricewaterhouseCoopers
Audit



Agnès Hussherr

MAZARS



Charles de Boisriou



Charlotte Vandeputte



Patrice Morot

cf notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2017	2016
	ACTIF		
3	Caisse, Banques centrales, Comptes chèques postaux	36 453	26 532
5	Effets publics et valeurs assimilées	24 334	23 431
3	Créances sur établissements de crédit	98 612	105 564
4	Opérations avec la clientèle	112 390	135 622
22	<i>dont activité institutionnelle :</i>	779	758
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	22 789	24 801
5	Actions et autres titres à revenu variable	45 057	41 359
6	Participations et autres titres détenus à long terme	156	443
6	Parts dans les entreprises liées	13 971	13 931
10	Immobilisations incorporelles	106	113
10	Immobilisations corporelles	137	130
	Capital souscrit non versé		
6	Actions propres	28	8
11	Autres actifs	47 047	42 116
11	Comptes de régularisation	9 518	10 493
	TOTAL ACTIF	410 598	424 543

cf notes n°	Hors Bilan - Engagements reçus	2017	2016
35	Engagements de financement	33 360	32 890
	Engagements reçus d'établissements de crédit	19 868	25 530
	Engagements reçus de la clientèle	13 492	7 360
35	Engagements de garantie	7 056	7 268
	Engagements reçus d'établissements de crédit	7 056	7 268
35	Engagements sur titres	10 231	12 822
35	Autres engagements reçus	9 809	7 048

cf notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2017	2016
	PASSIF		
12	Banques centrales, Comptes chèques postaux		
12	Dettes sur établissements de crédit	124 254	118 718
22	<i>dont activité institutionnelle :</i>	46	46
13	Opérations avec la clientèle	108 125	121 330
22	<i>dont activité institutionnelle :</i>	851	844
14	Dettes représentées par un titre	44 433	56 378
15	Autres passifs	101 613	96 312
15	Comptes de régularisation	7 434	7 362
22	<i>dont activité institutionnelle :</i>		
16	Provisions (risques et charges)	2 293	2 436
18	Dettes subordonnées	5 507	5 651
	Fonds pour risques bancaires généraux		
	Capitaux propres hors FRBG	16 939	16 356
20	Capital souscrit	5 020	5 019
20	Prime d'émission	7 386	7 386
20	Réserves	1 746	1 665
19	Provisions règlementées et subventions d'investissement	2	
22	<i>dont activité institutionnelle :</i>	2	
20	Report à nouveau	1 107	665
	Résultat de l'exercice	1 678	1 621
	TOTAL PASSIF	410 598	424 543

cf notes n°	Hors Bilan - Engagements donnés	2017	2016
35	Engagements de financement	73 737	75 142
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	19 093	17 026
	Engagements en faveur de la clientèle	54 644	58 116
35	Engagements de garantie	39 260	28 241
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 647	3 242
	Engagements en faveur de la clientèle	28 613	24 999
35	Engagements sur titres	10 332	12 250
35	Autres engagements donnés	17 209	19 426

COMPTES DE RESULTATS SOCIAUX COMPARES DE NATIXIS

<i>cf</i> notes n°	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>	<i>(en millions d'euros)</i>	
		2017	2016
23	Intérêts et produits assimilés	6 216	4 884
23	Intérêts et charges assimilées	(5 314)	(3 989)
24	Revenus des titres à revenu variable	744	1 052
25	Commissions (produits)	907	851
	Commissions (charges)	(378)	(348)
26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 581	1 767
27	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	16	(123)
28	Autres produits d'exploitation bancaire	368	175
	Autres charges d'exploitation bancaire	(146)	(128)
	PRODUIT NET BANCAIRE	3 994	4 141
29	Charges générales d'exploitation	(2 562)	(2 468)
	. Frais de personnel	(1 371)	(1 343)
	. Autres frais administratifs	(1 191)	(1 125)
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(78)	(69)
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 354	1 604
30	Coût du risque	(248)	(261)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 106	1 343
31	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	317	(93)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 423	1 250
	Résultat exceptionnel		
32	Impôt sur les bénéfices	255	364
19	Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	0	7
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 678	1 621

Note 1 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels de Natixis sont établis et présentés conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances autres que celles représentées par un titre, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit, y compris les créances subordonnées, les valeurs reçues en pension matérialisées par des valeurs ou des titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle englobent les prêts distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles représentées par un titre, les valeurs reçues en pension matérialisées par des valeurs ou des titres. Elles sont ventilées en fonction de la nature des concours (comptes ordinaires débiteurs, créances commerciales, crédit de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à l'export, prêts subordonnés...).

Les intérêts courus sur ces créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalés, suivant la méthode actuarielle au taux d'intérêt effectif, sur la durée de vie effective du crédit. L'étalement est porté en produit net d'intérêt dans le Produit Net Bancaire (PNB). Les commissions et coûts de transaction faisant l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les prêts consentis de façon irrévocable, mais qui n'ont pas encore donné lieu à des mouvements de fonds, sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie "Engagements de financement".

Une distinction est opérée entre les créances saines et les créances douteuses.

Sont considérées comme douteuses, les créances pour lesquelles il existe un risque de crédit avéré, nonobstant l'existence de garanties, rendant probable la non perception par Natixis de tout ou partie des sommes dues par les contreparties au titre des engagements qu'elles ont souscrits. Il s'agit des créances pour lesquelles a été identifié un évènement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. En particulier, les crédits présentant des échéances impayées depuis trois mois au moins sont classés dans les encours douteux.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances classées parmi les encours douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

La reprise de l'effet d'actualisation des dépréciations des créances douteuses liées au passage du temps est enregistrée dans les « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Cas particulier des créances restructurées en raison de la situation financière du débiteur

Les encours restructurés correspondent aux financements ayant fait l'objet d'aménagements constituant une concession pour Natixis lorsque ces aménagements sont conclus avec des débiteurs faisant face ou sur le point de faire face à des difficultés financières. Les encours restructurés résultent donc de la combinaison d'une concession et de difficultés financières.

Les aménagements visés par les restructurations doivent apporter une situation plus avantageuse au débiteur (ex : suspension d'échéance d'intérêt ou de principal, prorogation d'échéance, etc) et sont matérialisés par la mise en place d'avenants modifiant les termes d'un contrat existant ou par le refinancement total ou partiel d'un prêt existant.

La difficulté financière est déterminée en observant un certain nombre de critères tels que l'existence d'impayés de plus de 30 jours ou la présence d'une note sensible. La mise en place d'une restructuration n'implique pas nécessairement le classement de la contrepartie concernée par le réaménagement dans la catégorie des défauts bâlois, le critère de la difficulté financière étant appréhendé en amont de celui retenu pour déclasser les contreparties dans la catégorie des défauts bâlois.

Dépréciations individualisées

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste "coût du risque", à hauteur de la perte probable. Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen trimestriels, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les intérêts correspondant à la rémunération des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en produit d'intérêts.

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur brute comptable de la créance et les sommes estimées recouvrables (y compris les flux résultant de la réalisation des garanties) actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine pour les créances à taux fixe ou au dernier taux d'intérêt effectif déterminé selon les termes contractuels pour les créances à taux variable.

Les dépréciations sur créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte sous la forme de provisions au passif du bilan.

Dépréciations au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Les actifs financiers ne présentant pas de risque de crédit individuellement affecté sont inclus dans des groupes d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. Ces portefeuilles d'actifs homogènes sont constitués suivant deux axes : risque géographique et risque sectoriel.

Ces portefeuilles font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des encours sains relatifs à des pays ou à des secteurs d'activité pour lesquels la situation économique laisse présager des difficultés.

Pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésorerie recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective constatée au passif du bilan. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque affecté individuellement) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

Le provisionnement du risque géographique est principalement basé sur une notation interne de chaque pays intégrant différents paramètres et indicateurs (situation politique, performances de l'économie et ses perspectives, situation des systèmes bancaires,...). Le calcul de la dépréciation est réalisé à partir d'une table de correspondance entre notation interne et taux de provisionnement, le taux affecté à un échelon de provisionnement pouvant être révisé.

Le provisionnement du risque sectoriel se base sur des combinaisons d'indices propres à chaque secteur (croissance du secteur, trésorerie des entreprises du secteur, coût des matières premières, etc.). La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier.

Les encours mis sous surveillance, pour lesquels un défaut Bâlois a été identifié, font l'objet d'une dépréciation sur base collective sectorielle dès lors qu'ils ne sont pas dépréciés sur base individuelle.

Les provisions pour risque sectoriel et pays sont présentées au passif du bilan.

2. Portefeuille titres

Les titres sont, conformément aux dispositions du Livre II - Titre 3 « Comptabilisation des opérations sur titres » du règlement de l'ANC n°2014-07, classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créance négociable et titres du marché interbancaire) et actions et autres titres à revenu variable ;
- l'objet économique de leur détention dans l'une des catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes :

- **Titres de transaction** : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Sont également considérés comme des titres de transaction, les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, lors de leur classement initial, être négociables sur un marché actif et les prix de marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
En date d'acquisition, les titres de transaction sont comptabilisés au prix de transaction intérêts courus compris le cas échéant. Les frais de transaction sont comptabilisés directement en charges.
A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Solde des opérations sur titres de transaction ».

- **Titres de placement** : sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.
Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.
Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur valeur comptable ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation dont le calcul prend en compte les gains provenant des éventuelles opérations de couvertures affectées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Titres d'investissement** : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Natixis a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.
Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais d'acquisition exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.
Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme en raison de circonstances nouvelles ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme** :
 - **Autres titres détenus à long terme** : ce portefeuille de titres est constitué par les investissements réalisés par Natixis sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.
Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.
Ils sont évalués en date d'arrêt au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

 - **Titres de participation** : les titres de participation sont constitués des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Natixis.
Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.
Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêt ou de leur coût d'acquisition. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

 - **Parts dans les entreprises liées** : les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles Natixis dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Natixis.
Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.
Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêt ou de leur coût d'acquisition. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

Les méthodes d'évaluation retenues pour déterminer la valeur d'utilité des immobilisations financières de Natixis sont selon les cas :

- l'actif net (réévalué ou non) ;
- la méthode des comparaisons boursières ;
- la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie ;
- le cours de bourse ;
- où bien une combinaison de ces méthodes.

La méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie s'appuie sur l'établissement de plans d'affaires élaborés par le management des filiales considérées et validés par la Direction Générale de Natixis. Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est alors la résultante :

- d'un taux de rendement moyen d'un placement considéré sans risque ;
- d'une prime de risque moyenne du marché sur lequel intervient la filiale ;
- d'un Bêta moyen tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

- **Actions propres** : Natixis est amenée à détenir ses propres actions au titre d'opérations de régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces titres sont comptabilisés en titres de transaction et suivent les

règles applicables à cette catégorie de titres. De même, les actions propres acquises dans des opérations d'arbitrage sur indices boursiers sont enregistrés parmi les titres de transaction.

D'autre part, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés sont classées dans la catégorie des titres de placement et suivent les règles applicables à cette catégorie.

Les revenus, corrections de valeur et résultats de cession des portefeuilles-titres sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ou lorsque leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ;
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon leur portefeuille d'appartenance :
 - en produit net bancaire pour les titres de transaction et pour les titres de placement,
 - en coût du risque pour les titres à revenus fixe classés en portefeuille de placement ou d'investissement, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie,
 - en gains ou pertes sur actifs immobilisés :
 - pour les corrections de valeur sur titres d'investissement (hors dépréciations du risque de contrepartie) lorsqu'il existe une forte probabilité de cession des titres d'investissement en raison de circonstances nouvelles et pour l'ensemble des résultats de cession portant sur lesdits titres ;
 - pour les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les reclassements depuis la catégorie « Transaction » vers les catégories « Placement » et « Investissement » et depuis la catégorie « Placement » vers la catégorie « Investissement » sont autorisés dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou lorsque ceux-ci ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif.

Le règlement autorise les établissements à céder tout ou partie des titres reclassés dans la catégorie des « titres d'investissement » dès lors que sont vérifiées les deux conditions suivantes :

- le reclassement a été motivé par une situation exceptionnelle,
- le marché est redevenu actif pour ces titres.

Natixis n'a pas procédé dans ses états financiers individuels à de tels reclassements.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunts encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables à leur production et à leur préparation dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisation.

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien qui peut être évaluée de façon fiable, est déduite de sa base amortissable.

Conformément aux principes applicables, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------|
| ▪ Terrains : | non amortissables |
| ▪ Façades non destructibles : | non amortissables |
| ▪ Façades, couverture, étanchéité : | 20 à 40 ans |
| ▪ Fondations, ossatures : | 30 à 60 ans |
| ▪ Ravalement : | 10 à 20 ans |
| ▪ Equipements techniques : | 10 à 20 ans |
| ▪ Aménagements intérieurs : | 8 à 15 ans |

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

4. Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres cessibles émis par Natixis en France ou à l'étranger, à l'exception des titres subordonnés qui sont inscrits parmi les dettes subordonnées.

Figurent notamment à ce poste, les bons de caisse, les titres du marché interbancaire, les titres de créances négociables et les obligations et autres titres à revenus fixe.

Les intérêts courus attachés à ces émissions sont portés en dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée des emprunts concernés et la charge correspondante est enregistrée dans la rubrique des « intérêts et charges assimilées » du compte de résultat.

5. Dettes subordonnées

Ce poste regroupe des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers. Les intérêts courus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance est décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

6. Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou à des fins de transaction).

Opérations d'échange de taux ou de devises

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée),
- macro-couverture (gestion globale de bilan),
- positions spéculatives,
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion globale du risque de taux de Natixis sont inscrits prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur de marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie, du coût de financement des positions et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les différences d'intérêts, ou reports déports, liées aux opérations de change à terme couvertes sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêt sur la durée effective des opérations.

Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes intégrant le cas échéant des ajustements de valeurs déterminés en fonction des instruments concernés et des risques associés (risque de marché, modèle, liquidité et contrepartie). Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. Cependant, pour les instruments traités sur des marchés de gré à gré, les gains et les pertes ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au dénouement des transactions sans préjudice de la constitution éventuelle de provisions, en cours de vie de l'instrument, à hauteur du risque net encouru.

7. Activité institutionnelle

Dans le cadre de l'article 41 de la loi de finances rectificative pour 1997 (n° 97-1239 du 29 décembre 1997) modifié par l'article 121 de la loi de finances rectificative pour 2008 (n°2008-1443 du 30 décembre 2008), de l'article 5 de la loi de finance rectificative pour 2014 (n°2014-1655 de 29 décembre 2014) et de la convention signée avec l'État le 10 mai 2017, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État dont principalement les prêts et dons du Trésor aux États étrangers consentis dans le cadre de l'Aide Publique au Développement, les prêts du Trésor non concessionnels à des États étrangers, les dons au titre du « Fonds d'Études et d'Aide au Secteur Privé » et la stabilisation de taux d'intérêt des crédits à l'exportation garantis par Coface.

Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Est ainsi constitué le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures publiques sur lequel, l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique. Les emplois, et ressources de la banque au titre de ces activités institutionnelles sont identifiés au bilan de chacune des rubriques concernées par ces procédures.

8. Avantages du personnel

Les avantages dont bénéficie le personnel sont comptabilisés dans la rubrique « Frais de personnel ». Ils sont classés en quatre catégories :

Les « avantages à court terme », tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et les rémunérations variables payables dans les douze mois suivant leur attribution, sont comptabilisés en charge de l'exercice durant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les « indemnités de fin de contrat de travail », accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail et avant le départ en retraite, font l'objet d'une provision.

Les « avantages postérieurs à l'emploi », tels que les régimes de retraite, les régimes de retraite complémentaire de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière et les autres prestations contractuelles bénéficiant au personnel retraité pour lesquels on distingue :

- les **régimes à cotisations définies**, comprenant principalement les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur un niveau de prestations. Les cotisations appelées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charges de l'exercice ;
- les **régimes à prestations définies** pour lesquels Natixis s'engage (de manière formelle ou implicite) sur un montant ou un niveau de prestations, donnent lieu à évaluation et provisionnement. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs éventuels de couverture est déduite de l'engagement ainsi déterminé pour constituer la provision enregistrée au passif du bilan. Cette évaluation est réalisée régulièrement par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels. Comme l'autorise la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires (qui permettent de se rapprocher en partie des dispositions de la norme IAS 19 révisée telle qu'adoptée par l'Union Européenne en juin 2012), Natixis a opté pour le maintien de la méthode du corridor dans ses comptes sociaux. En application de cette méthode, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à la plus grande des deux valeurs suivantes (i) 10% de la valeur actualisée de l'engagement et (ii) 10% de la juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice précédent, n'est pas comptabilisée. En revanche, la fraction excédant ce

corridor est amortie sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

En cas de modifications de régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle de l'engagement au titre des régimes à prestations définies :

- minorée du coût des services passés non encore comptabilisé en résultat,
- minorée ou majorée des écarts actuariels non comptabilisés en application de la méthode du corridor résultant :
 - des ajustements d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles ;
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture ;
- minorée de la valeur de marché des actifs de régime venant en couverture des engagements.

Les contrats d'assurances souscrits auprès d'une partie liée à Natixis et destinés à financer tout ou partie de l'engagement de Natixis au titre de ses régimes à prestations définies sont présentés à l'actif du bilan dans le poste « Autres actifs ».

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période,
- le coût financier correspondant à la dé-actualisation de l'engagement,
- le rendement attendu des actifs de couverture,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- les effets de réductions et liquidations de régimes.

Les « autres avantages à long terme », comprenant notamment les médailles du travail et les rémunérations différées versées en numéraire dans le cadre des Plans de Fidélisation et de Performance, sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts des services passés qui sont comptabilisés directement en charges.

Le montant estimé de la charge relative aux rémunérations variables réglées en trésorerie, sous condition de présence dans le cadre des plans de fidélisation et de performance, est étalé sur la période d'acquisition des droits.

9. Plans de fidélisation et de performance dont le paiement est fondé sur des actions

Depuis 2010, Natixis attribue des plans, dont le paiement est fondé sur des actions, à certaines catégories de son personnel. Ces plans sont réglés suivant deux formes : en actions Natixis pour les uns et en espèces indexées sur le cours de l'action Natixis pour les autres. Il s'agit de plans à trois ans dénoués à hauteur d'un tiers chaque année, à l'exception des plans dits « court terme » réglés en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis dont le dénouement intervient dans l'année de l'attribution.

L'ensemble de ces plans est soumis à des conditions de performance et/ou de présence.

- Plans de fidélisation et de performance réglés en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis :

Les plans réglés en trésorerie indexée sur le cours de l'action donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel évaluée en tenant compte du cours de l'action en date d'arrêté et de la probabilité de réalisation des conditions de performance et/ou de présence. Lorsqu'il existe une condition de présence, la charge ainsi calculée est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. En l'absence de condition de présence, la charge est constatée sans étalement, en contrepartie d'une dette. Cette dernière est ensuite réévaluée en date de clôture en fonction de la condition de performance et de la variation de valeur des actions sous-jacentes.

La charge correspondante comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2017 est de 42,1 millions d'euros contre 33,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La modification des termes et conditions d'un plan de fidélisation et de performance réglé en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis qui aurait pour conséquence la requalification de ce dernier en un plan de fidélisation et de performance réglés en actions, entraîne, lorsque le plan prévoit l'attribution d'actions existantes, la décomptabilisation de la dette enregistrée au titre du plan initial indexé sur la valeur de l'action Natixis et la comptabilisation d'un passif sous la forme d'une provision pour le nouveau plan de fidélisation et de performance réglé en actions. La différence résultant de la comptabilisation du nouveau plan et de la décomptabilisation de la dette préexistante est constatée immédiatement en résultat. Dans le cas où le plan prévoit l'attribution d'actions nouvelles, seule la décomptabilisation de la dette enregistrée au titre du plan initial indexé sur la valeur de l'action Natixis est constatée en résultat.

- Plans de fidélisation et de performance réglés en actions :

Les plans dénoués en actions sont traités conformément au règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2008-15 qui prévoit l'enregistrement d'un passif dès lors que l'obligation de remise d'actions génère de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie équivalente :

- si l'attribution se traduit par l'émission d'actions nouvelles, Natixis n'est exposée à aucune sortie de ressource ; en conséquence, aucune charge n'est comptabilisée ;
- si l'attribution se fait au moyen du rachat d'actions ou d'affectation d'actions existantes, l'opération donnera lieu, à la date de remise des actions aux employés à une sortie de ressource sans contrepartie au moins équivalente. Une provision est alors constituée en tenant compte du coût d'entrée des actions ou du cours de bourse à la date d'arrêté si les actions n'ont pas encore été achetées et du nombre probable d'actions qui seront remises aux salariés. La charge est prise en compte de façon étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au titre des plans dénouables en actions (affectation d'actions existantes), une charge de 134 000 euros a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2017, identique à une charge de même montant à ce titre en 2016.

10. Provisions pour risques

Les provisions pour risques constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les provisions au passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux et aux risques sectoriels et pays, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, amendes, pénalités et autres risques divers.

11. Opérations libellées en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan libellés en devises, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes via la réévaluation des comptes de position de change. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change libellés en euros sont portées au compte de résultat.

En revanche, les différences de change afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

12. Intégration des succursales à l'étranger

Les états financiers des succursales étrangères, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français, convertis en euros lorsque la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et intégrés à la comptabilité de Natixis après élimination des opérations réciproques.

Les postes du bilan et du compte de résultat sont convertis au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

13. Contributions aux mécanismes de résolution bancaire

Les modalités de constitution du fonds de garantie des dépôts et de résolution ont été modifiées par un arrêté du 27 octobre 2015. Les contributions au titre du fonds de garantie des dépôts et de résolution peuvent être versées sous la forme de certificats d'associé ou d'association et de dépôts de garantie espèces qui sont inscrites à l'actif du bilan et de cotisations (contributions non remboursables en cas de retrait volontaire d'agrément) comptabilisées en résultat dans le poste « Impôts et taxes » parmi les autres charges d'exploitation.

La directive 2014/59/UE dite BRRD (Bank Recovery and Resolution Directive) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le règlement européen 806/2014 (règlement MRU) ont instauré la mise en place d'un fonds de résolution à partir de 2015. En 2016, ce fonds devient un Fonds de Résolution Unique (FRU) entre les États membres participants au Mécanisme de surveillance unique (MSU). Le FRU est un dispositif de financement de la résolution à la disposition de l'autorité de résolution (Conseil de Résolution Unique). Celle-ci pourra faire appel à ce fonds dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de résolution.

Conformément au règlement délégué 2015/63 et au règlement d'exécution 2015/81 complétant la directive BRRD sur les contributions ex-ante aux dispositifs de financement pour la résolution, le Conseil de Résolution Unique a déterminé les contributions au fonds de résolution unique. Les contributions versées au fonds peuvent être réalisées sous la forme de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan (15% sous forme de dépôts de garantie espèces) et de cotisations comptabilisées en résultat dans le poste « Impôts et taxes ».

14. Dispositif de garantie des actifs de l'ex-canton GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de l'ex canton GAPC(1), par BPCE, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

¹ Fermeture de la GAPC au second trimestre 2014 conformément aux orientations du plan stratégique de Natixis.

- une sous participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 85% du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Titres d'investissement », « Titres de transaction », « Titres de placement » et « Créances ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de défaut et à hauteur de 85% du montant de défaut ;
- deux TRS (Total Return Swap), l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85% des résultats comptabilisés depuis le 1^{er} juillet 2009. Les instruments couverts par les TRS sont représentés en majorité par des titres classés en titres de transaction et dans une moindre mesure par des titres classés en titres de placement. En parallèle, Natixis a acheté auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement d'une prime.

Il convient de relever qu'au 31 décembre 2017 (de même qu'au 31 décembre 2016) la garantie financière ne produit quasiment plus d'effet aux plans comptable et prudentiel, les positions auxquelles elle était adossée ayant été quasiment toutes cédées ou liquidées.

Il en est de même de la garantie sous forme de TRS et option, l'option étant dans la monnaie.

15. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

16. Impôt sur les sociétés

En tenant compte des contributions additionnelles, le taux d'impôt utilisé pour le calcul de la charge exigible de l'exercice est de 44,43% pour la France. Le taux en vigueur localement est utilisé pour les succursales étrangères.

17. Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est à relever au titre de l'exercice 2017.

Au titre de l'exercice 2016, pour rappel, un changement comptable découlant du règlement ANC n° 2015-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 modifiant le traitement comptable du mali technique de fusion avait été enregistré. Aux termes de ce règlement, le mali doit être ventilé et comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents auxquels il est affecté, cette affectation pouvant être effectuée en date de première application du règlement en fonction des plus-values existantes à la date de la fusion, c'est-à-dire en fonction de l'affectation extracomptable réalisée à l'origine.

L'application de ce règlement s'était traduite par la constatation de 269,5 millions d'euros dans la rubrique « parts dans les entreprises liées » correspondant au mali technique de fusion comptabilisé dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de Natixis Garantie au profit de Natixis, sur la base des plus-values existantes à cette date et en fonction de l'affectation.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Au titre de l'exercice 2017, Natixis a constaté la transmission universelle de patrimoine de Natixis Consumer Finance qui s'est traduite par un impact en plus-value brute de 61,5 millions d'euros. Elle a également constaté la transmission universelle de patrimoine de Natixis HCP, l'ensemble des activités de Corporate Data Solutions ayant été cédé, pour un impact de -76,4 millions d'euros. En outre, Natixis a procédé à la cession de sa participation résiduelle dans CACEIS pour un impact brut avant impôt de 84,6 millions d'euros.

Pour rappel en 2016, les succursales à Montréal, Taiwan et Porto ont ouvert et intégraient les comptes individuels de Natixis au 31 décembre 2016.

NOTE 3. OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

en millions d'euros		2017	2016
Caisse, Comptes chèques postaux, banques centrales		36 453	26 532
Créances sur établissements de crédit (*)		98 612	105 564
	A vue	4 140	25 390
	A terme	94 472	80 174
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		135 065	132 096
(*)	dont créances subordonnées	0	40
	dont titres reçus en pension livrée	42 622	43 248
	dont créances rattachées	77	96

Natixis ne porte plus de prêt subordonné à durée indéterminée au 31 décembre 2017, ils s'élevaient à 40 millions d'euros comme au 31 décembre 2016.

Les encours douteux s'élèvent à 63 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 71 millions d'euros au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, Natixis ne présente pas d'encours douteux compromis sur établissements de crédit.

Les provisions concernant les encours douteux s'élèvent à -61 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre -63 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

en millions d'euros		2017	2016
Comptes ordinaires débiteurs		3 349	4 721
Créances commerciales		1 034	850
Autres concours à la clientèle		108 007	130 051
	Crédits de trésorerie et à la consommation	25 104	24 787
	Crédits à l'équipement	4 361	5 342
	Crédits à l'export	2 726	3 253
	Crédits à l'habitat	3	2
	Titres reçus en pension	55 417	75 280
	Prêts subordonnés	945	887
	Autres Crédits	19 451	20 500
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		112 390	135 622
	dont créances rattachées	222	199

Le montant des prêts subordonnés à durée indéterminée s'élève à 875 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 816 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les encours restructurés tels que définis en note 1 représentent, parmi les encours sains, un montant de 81 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 289 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les encours restructurés tels que définis en Note 1 représentent, parmi les encours douteux et compromis, un montant avant dépréciation de 1 575 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 2 240 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le montant après dépréciation s'élève à 1 151 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 672 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les encours douteux s'élèvent à 2 839 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 3 479 millions d'euros au 31 décembre 2016 (dont 247 millions au 31 décembre 2017 concernant les douteux compromis contre 282 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les provisions concernant les encours douteux s'élèvent à - 969 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre -1 218 millions d'euros au 31 décembre 2016 (dont -240 millions au 31 décembre 2017 contre -274 millions d'euros au 31 décembre 2016 concernant les provisions pour douteux compromis).

Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France et ou à la Banque Centrale Européenne s'élèvent à 1 579 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 470 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 5. OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

en millions d'euros	2017				2016			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées (2)								
Valeur brute (1)	18 160	5 313	655	24 128	16 550	5 687	781	23 018
Primes / décotes		160		160		354	1	355
Créances rattachées	4	42		46	11	46	1	58
Dépréciations				0				0
Valeur nette comptable	18 164	5 515	655	24 334	16 561	6 087	783	23 431
Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3)								
Valeur brute (1)	17 721	5 036	125	22 882	18 221	5 321	1 276	24 818
Primes / décotes		(38)		(38)		32	0	32
Créances rattachées		21		21		26	30	56
Dépréciations		(76)		(76)		(105)	0	(105)
Valeur nette comptable	17 721	4 943	125	22 789	18 221	5 274	1 306	24 801
Actions et autres titres à revenu variable (2) (4)								
Valeur brute	43 780	1 300		45 080	39 992	1 396		41 388
Créances rattachées				0				0
Dépréciations		(23)		(23)		(29)		(29)
Valeur nette comptable	43 780	1 277		45 057	39 992	1 367		41 359

(1) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes "titres de placement" et "titres d'investissement" correspondent à la valeur de remboursement.

(2) Dont titres prêtés 17 079 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 15 695 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(3) Dont Obligations et autres titres à revenu fixe cotés pour 18 856 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 18 488 au 31 décembre 2016.

(4) Dont Actions et autres titres à revenu variable cotés pour 44 705 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 40 128 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant global des titres d'investissement cédés avant l'échéance s'élève, pour 2017, à 15 millions d'euros contre 38 millions d'euros au titre de l'exercice 2016.

Transfert de catégorie de titres :

Il n'y a pas eu de transfert de catégorie de titres sur les exercices 2016 et 2017.

Plus et moins-values latentes du portefeuille de placement :

en millions d'euros	2017	2016
Effets publics et valeurs assimilées		
Plus values latentes	30	17
Moins values latentes	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Plus values latentes	17	13
Moins values latentes	(89)	(118)
Actions et autres titres à revenu variable		
Plus values latentes	274	271
Moins values latentes	(24)	(30)

NOTE 6. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES

	en millions d'euros	2017	2016
Participations		106	389
Encours (1)		119	403
Avances en comptes courants			
Ecart de conversion			
Dépréciations		(13)	(14)
Titres prêtés			
Autres titres détenus à long terme		50	54
Encours		80	89
Avances en comptes courants			
Ecart de conversion			
Dépréciations		(30)	(35)
Titres prêtés			
Créances rattachées			
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		156	443
Parts dans les entreprises liées		13 971	13 931
Encours (2)		14 235	14 560
Avances en comptes courants		3	2
Ecart de conversion (3)		31	(101)
Dépréciations (4)		(298)	(530)
Titres prêtés			
Créances rattachées		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		13 971	13 931
Actions Propres		28	8
Transaction		27	7
Placement		1	1
Titres prêtés			
Immobilisations financières			
ACTIONS PROPRES		28	8

(1) dont cession des titres CACEIS pour 295 millions d'euros.

(2) Les principaux mouvements de l'exercice 2017 concernent :

- la valorisation des titres Nushi pour - 103 millions d'euros
- la valorisation des titres Natixis Algérie pour - 14 millions d'euros
- la transmission universelle de patrimoine de Natixis HCP pour - 50 millions d'euros
- la transmission universelle de patrimoine de Natixis Consumer Finance pour - 353 millions d'euros
- l'entrée des titres Natixis Financement pour + 354 millions d'euros dans le cadre de la TUP de Natixis Consumer Finance
- la réduction de capital de Natixis Funding pour 63 millions d'euros
- la cession des titres Nexgen Financial Holding pour 58 millions d'euros

(3) Les principaux mouvements de l'exercice 2017 concernent :

- la valorisation des titres Nushi pour + 103 millions d'euros
- la valorisation des titres Natixis Algérie pour + 14 millions d'euros

(4) Les principaux mouvements de l'exercice 2017 concernent :

- une reprise de provision sur les titres Coface pour 112 millions d'euros
- une reprise de provision sur les titres Natixis HCP pour 50 millions d'euros
- une reprise de provision sur les titres Nexgen Financial Holding pour 31 millions d'euros
- une reprise de provision sur les titres CEGC pour 27 millions d'euros

NOTE 7 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS SUITE AUX PRISES DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIETES FRANCAISES DURANT L'EXERCICE 2016 :

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L 247-1 du code de commerce :

		% au 31/12/2017	Nombre d'actions au 31/12/2017
<u>Franchissement du seuil supérieur à 5% du capital</u>			
NATIXIS FINANCEMENT	Ncoté	100,00%	7 380 195
COFIMAGE 24	Ncoté	81,72%	4 086
ECRINVEST 24	Ncoté	100,00%	3 700
ECRINVEST 25	Ncoté	100,00%	3 700
ECRINVEST 26	Ncoté	100,00%	3 700

NOTE 8 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Article L 233 - 15 et R 123 - 197 du code de commerce
(En milliers d'unités)

Sociétés ou groupes de sociétés	Coté / non Coté /	Capital	Capitaux propres autres que le capital (A)	Quote-part de capital au 31/12/2017	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions, avais et autres garanties	PNB ou CA HT du dernier exercice (1)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (1)	Dividendes encaissés en 2017
					Brute	Nette					
					Milliers d'euros	Milliers d'euros					
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société émettrice à la publication											
Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)											
COFACE SA 1 place Costes et Bellonte - CS20003 92276 Bois-Colombes	C	314 496 EUR	939 774 EUR	41,24%					2 845	20 815	
Compagnie Européenne de Garanties & Cautions 16 RUE HOUCHE - TOUR KUPKA B - TSA 36999 92919 LA DEFENCE CEDEX	NC	160 996 EUR	175 814 EUR	100,00%					219 500	117 705	
NATONS WEALTH MANAGEMENT 115 RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	NC	88 402 EUR	83 949 EUR	100,00%					68 405	(6 080)	
NATONS ALGERIE IMMEUBLE EL KSAR - ZONE D'AFFAIRES MERCURE - LOT 34/35 BAB EZZOUIAR 16311 ALGER	NC	10 000 002 DZD	11 468 227 DZD	100,00%					48 403	8 584	
NATONS Flanzenbank AG Im Trutz Frankfurt 55 D-60322 Frankfurt am Main	NC	120 000 EUR	5 500 EUR	100,00%					21 922	0	
NATONS ASIA LIMITED SUITE 1911-1922-19 F TWO 88 QUEENSWAY PACIFIC PLACE - Hong Kong	NC	632 395 HKD	(159 989) HKD	100,00%					6 037	4 528	
NATONS ASSURANCES 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	148 014 EUR	1 136 333 EUR	100,00%					251	156 889	
NATONS FACTOR 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	19 916 EUR	183 673 EUR	100,00%					141 069	28 752	
NATONS FONCIERE 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	685 EUR	62 575 EUR	100,00%					0	1 783	
NATONS FINANCEMENT 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	73 802 EUR	36 529 EUR	100,00%					270 651	41 364	
NATONS INNOV 47 QUAI DAUSTERLITZ 75013 PARIS	NC	150 060 EUR	8 482 EUR	100,00%					3 243	3 171	
NATONS INTEREPARGNE 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	8 891 EUR	18 574 EUR	100,00%					93 081	15 271	
NATONS JAPAN SECURITIES CO., Ltd 1-11-1, MARUNOUCHI, CHYODA-KU TOKYO 100-8226	NC	18 000 000 JPY	1 024 JPY	100,00%					42 672	11 080	
NATONS LEASE 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	267 242 EUR	298 513 EUR	100,00%					(65 698)	(160 685)	
NATONS TRUST 51 AVENUE JOHN F. KENNEDY L-1855 Luxembourg	NC	609 865 EUR	126 345 EUR	100,00%					5 415	(557)	
NATONS Marin 47 QUAI DAUSTERLITZ 75013 PARIS	NC	1 000 170 EUR	8 799 EUR	100,00%					29 909	20 901	
NATONS PAYMENT SOLUTIONS 30 AV PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS	NC	53 559 EUR	75 365 EUR	100,00%					279 270	41 951	
NATONS PRIVATE EQUITY 5-7 RUE DE MONTTESSUY 75007 PARIS	NC	404 851 EUR	57 372 EUR	100,00%					44 618	43 093	
NATONS INVESTMENT MANAGERS 21 Quai d'Austerlitz 75013 PARIS	NC	178 252 EUR	3 704 389 EUR	100,00%					30 346	998 969	
DF EFG3 LIMITED Maples Corporate Services Limited of PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104	NC	85 000 USD	0 USD	100,00%					8 233	8 233	
NUSHI 399 BOYLSTON ST 13TH FLOOR MA 02116 BOSTON Etats-Unis d'Amérique	NC	1 227 285 USD	3 396 447 USD	16,00%					172 890	172 890	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations (*)											
21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)					298 880	224 545	7 265 741	914 433			29 450
22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)					413 851	375 167	2 497 163	6 884 468			13 556

(*) Dont filiales et participations non reprises au paragraphe A
(A) Hors résultat de l'exercice
(1) Exercice 2017

NOTE 9 ACTIONS PROPRES – ACTIF

En euros	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% du capital détenu
Au 1er janvier 2017	215 716 771	1 060 742 725	4,92	214 034 383	950 870 218	4,44	1 682 388	0,05%
Régularisation de cours	24 808 190	151 385 685	6,10	21 891 779	131 850 142	6,02		
Au 31 décembre 2017	240 524 961	1 212 128 410	5,04	235 926 162	1 082 720 360	4,59	4 598 799	0,15%
Valeur nominale de l'action : 1,60 euros								

NOTE 10. IMMOBILISATIONS

en millions d'euros	2017			2016		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations d'exploitation	1 965	(1 722)	243	1 895	(1 652)	243
Immobilisations incorporelles	1 433	(1 327)	106	1 405	(1 292)	113
Immobilisations corporelles	532	(395)	137	490	(360)	130
Immobilisations hors exploitation	1	(1)	0	1	(1)	0
Immobilisations incorporelles			0			0
Immobilisations corporelles	1	(1)	0	1	(1)	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 433	(1 327)	106	1 405	(1 292)	113
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	533	(396)	137	491	(361)	130

	01/01/2017	Acquisitions	Cessions	Autres	31/12/2017
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	1 405	28	0	0	1 433
fonds de commerce	869				869
logiciels	486	19		31	536
autres immobilisations incorporelles	50	9		(31)	28
Immobilisations corporelles d'exploitation	490	55	(5)	(8)	532
terrains et constructions	185	10		(27)	168
autres immobilisations corporelles	305	45	(5)	19	364
Immobilisations corporelles hors exploitation	1	0	0	0	1
terrains et constructions	1				1
autres immobilisations corporelles	0				0
TOTAL	1 896	83	(5)	(8)	1 966

	01/01/2017	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2017
Amortissements et provisions					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	(1 293)	(35)	0	1	(1 327)
fonds de commerce	(864)				(864)
logiciels	(425)	(35)		1	(459)
autres immobilisations incorporelles	(4)				(4)
Immobilisations corporelles d'exploitation	(360)	(44)	5	4	(395)
terrains et constructions	(113)	(12)		13	(112)
autres immobilisations corporelles	(247)	(32)	5	(9)	(283)
Immobilisations corporelles hors exploitation	(1)	0	0	0	(1)
terrains et constructions	(1)				(1)
autres immobilisations corporelles	0				0
TOTAL	(1 654)	(79)	5	5	(1 723)

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS – ACTIF

	en millions d'euros	2017	2016
	Instruments conditionnels	16 931	11 179
	Comptes de règlement	307	225
	Débiteurs divers	29 512	30 263
	Comptes de stocks et assimilés	297	449
	AUTRES ACTIFS	47 047	42 116
	Comptes d'encaissement	4	
	Comptes d'ajustement	6 762	7 083
	Comptes de gains sur IFT	456	154
	Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	890	1 067
	Produits à recevoir	368	735
	Comptes de régularisation divers	1 038	1 454
	COMPTES DE REGULARISATION	9 518	10 493

NOTE 12. OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

	en millions d'euros	2017	2016
	Banques centrales, Comptes chèques postaux		
	Dettes sur établissements de crédit (*)	124 254	118 718
	A vue	9 181	12 499
	A terme	115 073	106 219
	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	124 254	118 718
(*)	dont titres donnés en pension livrée	38 314	36 249
	dont dettes rattachées	125	185

NOTE 13. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

en millions d'euros		2017	2016
Comptes d'épargne à régime spécial		38	48
A vue			
A terme		38	48
Autres dettes (*)		108 087	121 282
A vue		35 368	31 188
A terme		72 719	90 094
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		108 125	121 330
(*) dont titres donnés en pension livrée		66 235	78 272
dont dettes rattachées		58	80

NOTE 14. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

en millions d'euros		2017	2016
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		27 020	40 291
Emprunts obligataires		17 413	16 087
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		44 433	56 378
Dont primes d'émission non amorties		316	402

NOTE 15. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS – PASSIF

	en millions d'euros	2017	2016
Créditeurs divers		21 083	26 361
Opérations sur titres		62 296	58 231
dont, transaction, dettes sur titres empruntés		36 508	35 465
dont, transaction, autres dettes sur titres		25 781	22 752
dont dettes rattachées		7	14
Instruments conditionnels vendus		17 945	11 475
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		289	245
	AUTRES PASSIFS	101 613	96 312
Comptes indisponibles		6	10
Comptes d'ajustement et d'écart		4 295	3 812
Comptes de pertes sur IFT		657	671
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance		581	686
Charges à payer		942	855
Comptes de régularisation divers		953	1 328
	COMPTES DE REGULARISATION	7 434	7 362

NOTE 16. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

en millions d'euros	01/01/2017	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Autres (1)	31/12/2017
Provisions déduites de l'actif	(1 894)	(315)	675	64	35	(1 435)
Etablissements de crédit	(63)	(4)	2	4		(61)
Clientèle	(1 218)	(276)	473	53	(1)	(969)
Participations	(14)	(3)	4			(13)
Autres titres détenus à long terme	(35)	(1)	6			(30)
Parts dans les entreprises liées	(530)	(17)	187	5	57	(298)
Titres et créiteurs divers	(34)	(14)	3	2	(21)	(64)
Provisions de passif	2 436	434	(538)	(75)	36	2 293
Engagements liés au personnel (1)	439	112	(194)	(1)	57	413
Hors Bilan (engagements par signature)	12	27	(8)		(19)	12
Risques Pays	186	87	(1)	(3)		269
Risques Individuels	2					2
Provisions pour litiges	364	80	(20)	(51)		373
Risques Sectoriels	288	1	(6)	(13)		270
Risques instruments financiers à terme	251	23	(34)	(2)		238
Autres	894	104	(275)	(5)	(2)	716
en millions d'euros	01/01/2016	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Autres (1)	31/12/2016
Provisions déduites de l'actif	(1 642)	(646)	445	(12)	(39)	(1 894)
Etablissements de crédit	(65)	(1)	4	(1)		(63)
Clientèle	(1 155)	(404)	353	(12)		(1 218)
Participations	(9)	(6)	1			(14)
Autres titres détenus à long terme	(42)		7			(35)
Parts dans les entreprises liées	(281)	(231)	18		(36)	(530)
Titres et créiteurs divers	(90)	(4)	62	1	(3)	(34)
Provisions de passif	2 660	473	(855)	16	142	2 436
Engagements liés au personnel (1)	281	63	(47)	0	142	439
Hors Bilan (engagements par signature)	16	5	(9)	0	0	12
Risques Pays	156	104	(75)	1	0	186
Risques Individuels	6	1	(5)	0	0	2
Provisions pour litiges	344	20	(12)	12	0	364
Risques Sectoriels	272	22	(9)	3	0	288
Risques instruments financiers à terme	845	52	(646)	0	0	251
Autres	740	206	(52)	0	0	894
(1) Constatation de l'actif distinct						

NOTE 17. EFFECTIFS ET PASSIFS SOCIAUX

Evolution des effectifs

	31/12/2017	31/12/2016
Techniciens	2 264	2 185
Cadres	5 249	5 222
NOMBRES DE SALARIES	7 513	7 387

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Principales hypothèses actuarielles utilisées

Par type d'engagement	2017				2016			
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
Taux d'actualisation	1,32%	1,05%	0,80%	1,08%	1,22%	0,95%	0,65%	1,05%
Taux de rendement attendus des actifs	1,32%	1,05%	0,80%		1,22%	0,95%	0,65%	

Les taux d'augmentation de salaire sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec une moyenne sur trois ans. Au 31 décembre 2017, la moyenne de ce taux (brut d'inflation) s'élevait à 2,28 % contre 2,50 % au 31 décembre 2016. La durée de vie active moyenne restante des salariés, tous régimes confondus est de 12,8 ans contre 15,7 ans au 31 décembre 2016.

Engagements liés au passif sociaux, actifs de couverture et actifs distincts

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Engagement brut	511	525
Juste valeur des actifs de régime	(113)	(96)
Juste valeur des actifs distincts	(197)	(143)
Engagement net	201	286

Ventilation de l'engagement net par type de régimes

En millions d'euros	2017					2016						
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme			Total	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme			Total
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Compléments de retraite et autres régimes		Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages			
Engagement au 1er janvier												
Engagements nets comptabilisés	40	98	32	97	267	35	92	29	85	241		
Gains et pertes sur écarts actuariels non comptabilisés	7	(10)		13	10	(3)	(22)		7	(18)		
Coût des services passés non comptabilisés	0	8		1	9	1	11		1	13		
Engagement total net au 1er janvier	47	96	32	111	286	33	81	29	93	236		
Droits liquidés sur la période	(3)	(5)	(2)	(38)	(49)	(1)	(4)	(1)	(27)	(33)		
Droits acquis sur la période	2	7	3	45	57	2	6	2	39	49		
Coût financier	3	1		1	5	4	2		1	7		
Rendement brut attendu des actifs	(2)				(2)	(5)				(5)		
Variation des frais de gestion					0					0		
Versement de la période au fonds	(4)	(67)			(71)	(2)				(2)		
Frais sur versements					0					0		
Modification de régime comptabilisée sur la période		3		1	4		3			3		
Écarts actuariels enregistrés sur la période	1			13	14	1	(1)	1		1		
Autres éléments	1		1	(40)	(38)	6	0			6		
Variation enregistrée en résultat	(2)	(61)	2	(19)	(79)	8	6	2	13	26		
Autres éléments (variation du périmètre...)					0					0		
Autres variations comptabilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Ecart actuariel sur engagements	1	4		6	11	22	11	1	6	40		
Ecart actuariel sur rendement des actifs	(7)	(1)			(8)	(9)				(9)		
Autres écarts actuariels	1				1	(3)				(3)		
Variation des écarts actuariels non enregistrés	(6)	3	0	6	4	10	11	1	6	28		
Modification de régime intervenue dans la période		9			9					9		
Autres éléments					0					0		
Autres variations non comptabilisées	0	9	0	0	9	0	0	0	0	0		
Engagement au 31 décembre												
Engagements nets comptabilisés	38	37	34	79	188	40	98	32	97	267		
Gains et pertes sur écarts actuariels non comptabilisés	1	(7)		5	(1)	7	(10)		13	10		
Coût des services passés non comptabilisés		14			14	0	8		1	9		
Engagement total net au 31 décembre	39	44	34	84	201	47	96	32	111	286		

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES

en millions d'euros	2017	2016
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 036	3 576
Titres subordonnés	736	1 236
Emprunts subordonnés	2 300	2 340
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 433	2 014
Emprunts participatifs	36	36
Titres subordonnés	2 397	1 978
Emprunts subordonnés		
Dettes rattachées	38	61
	5 507	5 651

Dettes représentant 10% du montant total des dettes subordonnées :										
Date d'émission	Date d'échéance	Devise	Montant à l'émission	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call	2017	2016	Passifs convertibles en capital	Condition de la subordination (rang immédiatement supérieur)
27/06/2014	27/06/2026	EUR	900 000 000	Trimestrielle	Euribor 3M+2%	Pas de call émetteur	900 000 000,00	900 000 000,00	NON CONVERTIBLE	Créances chirographaires
29/07/2015	29/07/2027	EUR	1 000 000 000	Trimestrielle	Euribor 3M + 200 bp	Pas de call émetteur	1 000 000 000,00	1 000 000 000,00	NON CONVERTIBLE	Créances chirographaires

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Natixis a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou à taux variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon variable indexé sur Euribor ou Libor.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés sont obligatoires dès lors qu'un dividende a été versé sur les actions de Natixis. Toutefois, pour toute autre période, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés prévoient que l'émetteur a la possibilité de suspendre le versement de ces intérêts, les coupons non versés n'étant pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption des pertes, le nominal des titres peut être réduit en cas d'insuffisance de fonds propres réglementaires pour servir de nouvelle base de calcul des coupons. Le nominal d'origine peut toutefois être reconstitué sous certaines conditions.

En cas de liquidation de Natixis et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres, les porteurs produiront leurs titres pour leur montant nominal d'origine.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en novembre 1985 par Natixis ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983.

Dettes Subordonnées Remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par Natixis sont des emprunts ou des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts ou titres participatifs. Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de la société émettrice, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé par rachat en Bourse, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit de dettes privées, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission ou le contrat de souscription ou en cas de modification des règles fiscales ou réglementaires en vigueur. Dans tous les cas, ces remboursements sont soumis à l'accord des autorités de surveillance bancaire.

NOTE 19 PROVISIONS REGLEMENTEES

en millions d'euros	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Fonds publics affectés	Total
Au 1er janvier 2016	0	5	2	2	9
Dotations					0
Reprises		(5)	(2)		(7)
Autres				(2)	(2)
Mouvements de l'année 2016	0	(5)	(2)	(2)	(9)
Solde au 31 décembre 2016	0	0	0	0	0
Au 1er janvier 2017	0	0	0	0	0
Dotations					0
Reprises					0
Autres				2	2
Mouvements de l'année 2017	0	0	0	2	2
Solde au 31 décembre 2017	0	0	0	2	2

NOTE 20 CAPITAL, PRIMES D'EMISSION, RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

en millions d'euros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve réglementée des plus values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1er janvier 2016	5 005	7 372	395	1 211	0	4	681	14 668
Affectation du résultat 2015			57				(16)	41
Attribution gratuite d'actions	1					(2)		(1)
Actionnariat "Maube" /	13	14						27
Mouvements de l'année 2016	14	14	57	0	0	(2)	(16)	67
Solde au 31 décembre 2016	5 019	7 386	452	1 211	0	2	665	14 735
Au 1er janvier 2017	5 019	7 386	452	1 211	0	2	665	14 735
Affectation du résultat 2016			81				442	523
Attribution gratuite d'actions	1							1
Mouvements de l'année 2017	1	0	81	0	0	0	442	524
Solde au 31 décembre 2017	5 020	7 386	533	1 211	0	2	1 107	15 259

Au 31 décembre 2017, le capital social est composé de 3 137 360 238 actions de 1,60 euros de nominal. Tous les titres confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs, hors actions auto-détenues qui n'ont pas de droit de vote.

L'augmentation de capital sur l'exercice 2016 correspond à l'attribution de 957 368 actions gratuites accordées à certains salariés de Natixis, dans le cadre des Plans de fidélisation et de performance, et à la souscription de 7 989 447 actions concernant l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés.

L'augmentation de capital sur l'exercice 2017 correspond à l'attribution de 285 658 actions gratuites accordées à certains salariés de Natixis, dans le cadre des Plans de fidélisation et de performance.

NOTE 21 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros

ACTIF	2017	2016
Créances sur les établissements de crédit	64 339	65 399
Créances sur la clientèle	20 888	38 914
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 628	6 245
Actions et autres titres à revenu variable	1 994	1 854
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	75 828	59 865
Dettes envers la clientèle	20 364	36 815
Dettes représentées par un titre	390	287
Dettes subordonnées	4 414	4 016
HORS - BILAN		
Engagements de financement en faveur :		
. d'établissements de crédit	10 719	6 541
. de la clientèle	4 773	5 551
Engagements de garantie d'ordre		
. d'établissement de crédit	8 605	478
. de la clientèle	7 260	4 756

Au titre du règlement n° 2014-07 art. 1124-61 relatif aux transactions entre parties liées, Natixis n'a pas d'informations complémentaires à publier du fait que ces transactions sont, soit exclues du périmètre déclaratif (filiales détenues en totalité), soit conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 22 ETAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFERENTS A LA GESTION DES PROCEDURES PUBLIQUES.

<i>en millions d'euros</i>	2017	2016
Opérations avec la clientèle	779	758
TOTAL ACTIF	779	758
Opérations interbancaires et assimilées	46	46
Opérations avec la clientèle	851	844
Autres comptes de passif	0	0
Fonds publics affectés	2	0
TOTAL PASSIF	899	890

NOTE 23: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

<i>en millions d'euros</i>	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	6 216	4 884
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 659	1 368
Sur opérations avec la clientèle	2 447	2 025
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	208	257
Autres intérêts et produits assimilés	1 902	1 234
Intérêts et charges assimilés	(5 314)	(3 989)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 511)	(1 623)
Sur opérations avec la clientèle	(1 325)	(464)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(896)	(746)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 582)	(1 156)
	902	895

Dont charges d'intérêts relatifs aux dettes subordonnées pour - 202 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre - 229 millions d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 24 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>en millions d'euros</i>		2017	2016
	Parts entreprises liées	736	1 037
	Titres de participation et autres titres détenus à long terme		
	Actions et autres titres à revenu variable	8	15
	Total	744	1 052

NOTE 25: COMMISSIONS

<i>en millions d'euros</i>		2017		2016	
		Produits	Charges	Produits	Charges
	Sur opérations avec la clientèle	367	(6)	320	(11)
	Sur opérations sur titres	4	(161)	1	(109)
	Sur instruments financiers à terme	75	(57)	50	(53)
	Sur engagements de financement et de garantie	110	(62)	141	(101)
	Sur autres engagements de hors bilan	99	(12)	80	(5)
	Sur opérations de change		(12)		(13)
	Sur autres prestations de services financiers	36	(41)	37	(32)
	Sur moyens de paiement	33	(27)	26	(24)
	Produits accessoires	9		9	
	Autres	174		187	
	Total	907	(378)	851	(348)

NOTE 26: RESULTAT DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>en millions d'euros</i>		2017	2016
	Résultat sur titres de transaction	3 990	23
	Résultat sur opérations de change	386	200
	Resultat sur opérations d'instruments financiers à terme	(2 795)	1 544
	Total	1 581	1 767

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>en millions d'euros</i>		2017	2016
	Titres de placement		
	Plus-values de cession	48	75
	Moins-values de cession	(28)	(207)
	(Dotations) / Reprises nettes de dépréciation	(4)	9
	Total	16	(123)

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>en millions d'euros</i>		2017	2016
	Charges sur produits rétrocédés	(11)	(37)
	Produits accessoires	256	221
	Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	9	8
	Transferts de charges d'exploitation bancaire	13	11
	Autres	(45)	(156)
	Total	222	47

NOTE 29 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>en millions d'euros</i>	2017	2016
Frais de personnel	(1 371)	(1 343)
Salaires et traitements	(899)	(878)
Charges sociales (1) (4)	(431)	(328)
Intéressement et participation	(72)	(61)
Charges fiscales	(87)	(88)
Refacturations	36	28
Provisions Risques Charges (2) (4)	82	(16)
Autres frais administratifs	(1 191)	(1 125)
Impôts et taxes (3)	(194)	(185)
Services extérieurs	(1 130)	(1 080)
Refacturations	133	140
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	(78)	(69)
Dotations	(78)	(69)
Total	(2 640)	(2 537)

(1) Dont charges de retraite pour 149 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2016

(2) Dont reprise nette de provision au titre du plan d'adaptation pour l'emploi pour 4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2016

(3) Dont contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) pour 116 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 110 millions au 31 décembre 2016

(4) Natixis SA a fait le choix d'externaliser une partie de ses passifs sociaux. Au titre de 2017, les impacts comptables sont de -68 millions d'euros en charges sociales au titre des cotisations versées aux assureurs et de + 68 millions d'euros de reprise de provision des passifs sociaux.

NOTE 30: COUT DU RISQUE

<i>en millions d'euros</i>	2017	2016
Coût du risque sur éléments d'Actif	(100)	(661)
Sur créances douteuses :	(54)	(673)
Dotations aux dépréciations	(206)	(335)
Reprises de dépréciations	405	307
Pertes couvertes	(252)	(650)
Pertes non couvertes	(3)	(9)
Récupérations sur créances amorties	2	14
Sur titres:	(46)	12
Dotations aux dépréciations	(13)	(5)
Reprises de dépréciations	16	62
Pertes couvertes	(49)	(45)
Coût du risque sur éléments de Passif	(148)	400
Sur risques pays :	(86)	(29)
Dotations aux provisions	(87)	(104)
Reprises de provisions	1	75
Sur risques & charges :	(62)	429
Dotations aux provisions	(118)	(78)
Reprises de provisions	56	507
Total	(248)	(261)

NOTE 31: GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>en millions d'euros</i>		2017	2016
Immobilisations financières			
Participations et autres titres détenus à long terme		311	(182)
	Plus-values	148	17
	Moins-values	(107)	(7)
	Dotations aux dépréciations	(21)	(238)
	Reprises de dépréciations	197	27
	Dotations Risques et Charges	(4)	(3)
	Reprises Risques et Charges	98	22
Titres d'investissement		3	0
	Plus-values	3	0
Immobilisations corporelles et incorporelles		3	89
Total		317	(93)

NOTE 32: IMPOT SUR LES BENEFICES

en millions d'euros	2017	2016
- Impôt au taux normal	(75)	(106)
- Impôt au taux réduit		(1)
- Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	3	4
- Effet de l'intégration fiscale	191	137
- Autres éléments (1)	136	330
- Carry Back		
Total	255	364

(1) Sur 2016, y inclus le produit relatif à la réclamation Natixis sur la fiscalisation sur les exercices antérieurs des dividendes et de la plus value de cession des CCI ainsi que les impacts des contrôles fiscaux

Calcul de l'impôt :

Sauf exception, la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe Natixis est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

En contrepartie des déficits transmis à la tête de groupe, la maison mère comptabilise une provision pour restitution d'IS destinée à compenser le supplément d'impôt groupe du en cas de retour en bénéficiaire des filiales et dont la contribution à l'impôt sera minorée à hauteur des déficits antérieurs.

Contrôles fiscaux :

Natixis SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 à 2013. A l'issue de cette vérification, Natixis SA a reçu une proposition de rectification le 19 décembre 2016. Natixis SA entend contester la plupart des chefs de redressements proposés et a constaté une provision dans les comptes à hauteur du risque estimé.

La succursale de Natixis en Allemagne fait l'objet d'un contrôle fiscal en cours portant sur les exercices 2009 à 2014. Une notification de redressement au titre de remboursement d'impôt retenu à la source sur dividendes et portant sur l'exercice 2009 a été reçue en décembre 2016. Natixis Allemagne entend contester le redressement proposé.

Débouclage des contentieux en cours :

2017

- Le 6 octobre 2017, le Conseil Constitutionnel a déclaré l'article 235 ter ZCA du code général des impôts contraire à la Constitution dans sa rédaction résultant de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015. Cet article instituait une contribution additionnelle de 3% sur les revenus distribués. Jusqu'en 2016, la charge liée à cette contribution a été comptabilisée au sein de la ligne d'impôts de la période au cours de laquelle la décision de distribution a été adoptée. Elle représentait un montant de 20,9 millions d'euros pour l'exercice 2016. En 2017, les remboursements intervenus au titres des années 2012 à 2016 ont été comptabilisés sur la ligne d'impôts pour un montant de 105,4 millions d'euros majoré des intérêts moratoires.

2016

- La Cour de Justice de l'Union Européenne a jugé contraire à la liberté d'établissement l'application d'une quote-part de frais et charges de 5 % aux dividendes perçus de filiales établies dans un autre Etat membre de l'Union européenne qui, si elles avaient été résidentes de France, auraient pu appartenir à un groupe fiscal (CJUE 2-9-2015, aff. C-386/14, Groupe Steria SCA). Natixis, en tant que tête du groupe d'intégration fiscale en France, a ainsi obtenu le remboursement de l'impôt indûment payé sur la quote-part de frais et charges de 5 % pour un montant de 6,0 millions d'euros.

- Fiscalité des Dividendes et produit de rachat des CCI des exercices antérieurs : jusqu'en 2013, Natixis détenait une participation de 20 % dans le capital des Banques Populaires et Caisses d'Epargne, sous la forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). La totalité de ces participations a été rachetée en août 2013. Les dividendes distribués par les CCI et le produit net du rachat de l'année 2013 avaient été intégralement soumis à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 145, 6 b ter du Code général des impôts qui limite l'application du régime d'exonération des produits de participation aux seuls titres de capital auxquels sont attachés des droits de vote. Cette condition a été déclarée non conforme à la Constitution par une Décision du Conseil Constitutionnel rendue le 8 juillet 2016 (Décision Natixis n° 2016-553 QPC). Le Conseil d'Etat a par suite annulé la doctrine administrative (CE Natixis n°397316 du 5 octobre 2016) et le Ministre des Finances modifié celle-ci le 5 octobre au Bulletin Officiel. Compte tenu de ces éléments, rendant quasi certain le produit d'impôt, ce dernier a été enregistré dans les comptes au 31 décembre 2016 au titre des exercices antérieurs pour un montant de 326,0 millions d'euros majoré des intérêts moratoires.

NOTE 33 : INFORMATION GEOGRAPHIQUE

en millions d'euros	2017						2016					
	France	Autres Europe	Amériques	Asie	Autres	Total	France	Autres Europe	Amériques	Asie	Autres	Total
Produits et charges d'intérêts et assimilés	400	216	118	167	1	902	216	233	300	146		895
Revenus des titres à revenu variable	744		1			745	1 016	13	24			1 053
Produits et charges de commissions	239	64	175	51		529	229	36	191	46		502
Résultat net sur opérations sur portefeuille de placement et négociation	1 422	190	3	(20)	1	1 596	1 602	43		(1)		1 644
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	226	1	(1)	(4)		222	47	3	2	(5)		47
Total produit net bancaire	3 031	471	296	194	2	3 994	3 110	328	517	186	-	4 141

NOTE 34 : HORS BILAN – INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

en millions d'euros	Notionnels 2017	Notionnels 2016
Marchés organisés	659 551	840 740
Opérations fermes	656 105	831 870
Opérations conditionnelles	3 446	8 870
Marchés de gré à gré	3 895 931	4 012 043
Opérations fermes	3 382 074	3 381 693
Opérations conditionnelles	513 857	630 350
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET	4 555 482	4 852 783
Marchés organisés	349	2 012
Opérations fermes	349	2 012
Opérations conditionnelles		
Marchés de gré à gré	349 168	438 796
Opérations fermes	103 335	148 264
Opérations conditionnelles	245 833	290 532
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE	349 517	440 808
Marchés organisés	151 962	118 274
Opérations fermes	35 053	34 398
Opérations conditionnelles	116 909	83 876
Marchés de gré à gré	187 680	202 893
Opérations fermes	114 367	98 290
Opérations conditionnelles	73 313	104 603
AUTRES INSTRUMENTS	339 642	321 167

Dont opérations de couverture

- sur instruments de taux d'intérêts	22 906	26 508
- sur instruments de cours de change	3	3
- sur autres instruments	2 383	5 274

Dont opérations de macro couverture

	338 391	545 766
--	---------	---------

Dont opérations en position ouverte isolée

	556	335
--	-----	-----

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

	Exposition au risque de contrepartie (1)
Administrations et banques centrales	7 362
Etablissements financiers	28 966
Autres	11 518
TOTAL	47 846

(1) Exposition calculée selon les normes Bâle 3 en vigueur

Les informations sur la gestion des risques de crédit sont présentées dans la partie 3.4 du chapitre III « Risques et adéquation des fonds propres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

en millions d'euros	2017	2016
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Juste valeur positive	39 389	39 561
Juste valeur négative	39 683	36 932
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Juste valeur positive	15 510	22 036
Juste valeur négative	14 514	20 278
AUTRES INSTRUMENTS		
Juste valeur positive	5 390	8 860
Juste valeur négative	5 925	9 577

NOTE 35 : HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPERATIONS EN DEVISES

	en millions d'euros	2017	2016
Engagements de financement		73 737	75 142
Etablissements de crédit		19 093	17 026
Clientèle		54 644	58 116
Engagements de garantie		39 260	28 241
Etablissements de crédit		10 647	3 242
Clientèle		28 613	24 999
Engagements sur Titres		10 332	12 250
Autres engagements		17 209	19 426
TOTAL des ENGAGEMENTS DONNES		140 538	135 059
Engagements de financement		33 360	32 890
Etablissements de crédit		19 868	25 530
Clientèle		13 492	7 360
Engagements de garantie		7 056	7 268
Etablissements de crédit		7 056	7 268
Engagements sur Titres		10 231	12 822
Autres engagements		9 809	7 048
TOTAL des ENGAGEMENTS RECUS		60 456	60 028

NOTE 36 : OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

	en millions d'euros	2017	2016
Change comptant			
	Monnaies achetées non reçues	21 870	16 819
	Monnaies vendues non livrées	22 775	16 924
Prêts / emprunts en devises			
	Devises prêtées non livrées	34	190
	Devises empruntées non reçues	142	1 170
Change à terme			
	Euro à recevoir / devises à livrer	519 302	471 991
	Devises à recevoir / euro à livrer	554 333	506 568
	Devises à recevoir / devises à livrer	259 839	273 380
	Devises à livrer / devises à recevoir	259 406	290 173
	Report / déport à recevoir	16	2
	Report / déport à payer	15	2

NOTE 37 : EMPLOIS, RESSOURCES ET IFT PAR ECHEANCES

en millions d'euros	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Créances sur établissements de crédit	59 770	16 525	9 188	13 129		98 612
Opérations avec la clientèle	66 470	6 036	23 658	15 351	875	112 390
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 014	3 158	2 953	4 664		22 789
EMPLOIS	138 254	25 719	35 799	33 144	875	233 791
Dettes sur établissements de crédit	77 772	17 376	25 384	3 722		124 254
Opérations avec la clientèle	91 256	6 903	4 183	5 783		108 125
Dettes représentées par un titre	13 683	11 871	5 900	12 979		44 433
RESSOURCES	182 711	36 150	35 467	22 484	0	276 812

NOTE 38 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	en millions d'euros	2017	2016
	Audit		
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7,5	5,3
	Services autres que la certification des comptes	3,3	3,1
	Total	10,8	8,4

NOTE 39 - Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0A du code général des impôts

L'article L,511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du Ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États et territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires,

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme,

Le suivi des filiales et succursales de Natixis qui seraient implantées dans des pays non coopératifs relève du processus de suivi des risques de Natixis et s'inscrit dans l'organisation de la filière Risques, à savoir :

- une direction / organisation des risques locale qui a un lien fonctionnel avec la Direction des Risques centrale
- des reporting ad hoc respectant les éventuelles contraintes locales mais assurant le respect global des risques,

Au 31 décembre 2017 et en application de l'article précité, Natixis indique avoir :

- aux Iles Marshall, des encours de financement (nets de provisions) de 78 millions d'euros et des engagements donnés de prêts de 7 millions d'euros.
- Au Panama, des encours de financement (nets de provisions) de 119 millions d'euros, des engagements donnés de prêts de 3 millions d'euros et des garanties financières données de 19 millions d'euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales).

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	4 960 472 304,00	4 986 412 193,60	5 005 004 424,00	5 019 319 328,00	5 019 776 380,80
Nombre d'actions émises	3 100 295 190	3 116 507 621	3 128 127 765	3 137 074 580	3 137 360 238
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 577 825 962,70	16 744 446 983,44	19 286 206 333,81	20 911 153 316,23	24 812 396 935,44
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	2 259 385 434,57	738 855 652,86	872 230 135,57	1 061 747 058,72	1 058 912 618,73
Impôt sur les bénéfices	(212 587 222,83)	153 268 232,67	139 005 181,75	364 623 914,40	255 217 927,59
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2 323 073 936,17	1 305 316 943,00	1 134 225 514,40	1 621 448 753,36	1 678 182 285,17
Montant des dividendes distribués	496 047 230,40	1 059 612 591,14	1 094 844 717,75	1 097 976 103,00	1 160 823 288,06
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,66	0,29	0,32	0,45	0,42
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,75	0,42	0,36	0,52	0,53
Dividende versé à chaque action	0,16	0,34	0,35	0,35	0,37
Personnel					
Nombre de salariés	7 367	7 188	7 318	7 387	7 513
Montant de la masse salariale	734 627 077,69	783 339 403,98	840 134 680,53	878 011 680,00	899 121 895,31
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	365 395 752,03	389 150 406,91	349 581 989,26	388 380 689,14	503 004 737,45